



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matière: 052500

Version: 2 / CH

Date de révision: 27.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 27.04.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fentanili citras

N° d'article 05250002

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2 H300

Acute Tox. 2 H330

Classification selon les Directives CE

Classification T+, R26/28

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H330 Mortel par inhalation.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matière: 052500

Version: 2 / CH

Date de révision: 27.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 27.04.12

P501.1

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Très toxique

Phrase(s) de risque

26/28

Très toxique par inhalation et par ingestion.

Phrase(s) S ***

28.2

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon.

36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient ***

Dihydrogénéocitrate de fentanyl

3. Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur 528.66

Composants dangereux *****Dihydrogénéocitrate de fentanyl**

No. CAS 990-73-8

No. EINECS 213-588-0

Concentration >= 50 %

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement le médecin. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Immédiate attention médicale est nécessaire, indépendamment de la possible route d'administration. Quelques gouttes sur la peau, dans les yeux ou dans la bouche doivent être lavées toute de suite avec beaucoup d'eau. Le produit est très actif et rapidement effectif. Quantités minuscules peuvent avoir des effets sérieux et conduire au coma et mort. Il est conseillé d'injecter un antagoniste, de préférence Naloxone (Narcan) quand un collapsus est entré après une contamination de la peau et des muqueuses. Une personne spécialisée médicale doit être disponible pour administrer le Naloxone antidote s'il est besoin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Eventuellement apport d'oxygène. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matière: 052500

Version: 2 / CH

Date de révision: 27.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 27.04.12

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Vertiges, Désorientation, Céphalées, Engourdissement, Vomissements, Nausées, Perte de connaissance

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants. Eau, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs nitreuses (NOx); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminées. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)).

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matière: 052500

Version: 2 / CH

Date de révision: 27.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 27.04.12

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire). Ne pas inhaler les poussières. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Matériau approprié caoutchouc

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Combinaison à jeter après l'usage; Combinaison de protection étanche; Bottes antistatiques

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre cristalline		
Couleur	blanc		
Odeur	non applicable		
pH			
Remarque	Non applicable		
Point de fusion			
Valeur	147	à	152 °C
Source	Fiche de données de sécurité fournisseur		
Point d'ébullition			
Remarque	Non applicable		
Point d'éclair			
Valeur	°C		
Remarque	Non applicable		
Pression de vapeur			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Remarque	Non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur	1.4		g/l



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matière: 052500

Version: 2 / CH

Date de révision: 27.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 27.04.12

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow à 8.4

Température d'inflammabilité

Valeur < 400 à 420 °C

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

thiopental sodique

10.6. Produits de décomposition dangereux

d'azote, Oxyde et dioxyde de carbone

Autres données

chimique stable

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL 50	18		mg/kg
Espèces	souris		
DL 50	368		mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.

Mutagénicité

Remarque Ne pas documenté.

Toxicité reproductrice

Remarque Ne pas documenté.

Cancérogénicité

Remarque Ne pas documenté.

Expériences issues de la pratique

Peut être absorbé par la peau blessée.

12. Informations écologiques**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow à 8.4

12.6. Autres effets néfastes



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matière: 052500

Version: 2 / CH

Date de révision: 27.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 27.04.12

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport *****Transport terrestre ADR/RID *******14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A

Sources de danger Dihydrogénéocitrate de fentanyl

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee *****14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKALOIDS, SOLID, N.O.S

Sources de danger Fentanyl dihydrogen citrate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien *****14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKALOIDS, SOLID, N.O.S

Sources de danger Fentanyl dihydrogen citrate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires**16. Autres informations**



Nom commercial: Fentanili citras

Numéro de la matiere: 052500

Version: 2 / CH

Replaces Version: 1 / CH

Date de révision: 27.04.10

Date d'impression: 27.04.12

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.